2012

BILAN D'ACTIVITES

OFFICE

DE L'EAU DE LA GUYANE

Sommaire

- Mettre en conformité des stations d'épuration 3
  - Mettre en place un assainissement de qualité 3
  - Miser sur la formation pour assurer l'entretien des installations 5
- Suivre l'état des milieux aquatiques 5
  - Etat des lieux des zones de baignade 5
- Favoriser l'accès à l'eau potable 6

Vers un renforcement de l'accès aux services d'eau potable dans les sites isolés de Guyane 6

- Mise en œuvre et suivi de la Directive Cadre Européenne sur l'eau 7

Suivi biologique 7

Suivi physico-chimique 8

- Suivre l'état de la ressource en eau et des milieux aquatiques 8

Bilan des connaissances techniques et socio-économiques sur la gestion de l'eau dans les bassins versants transfrontaliers 8

Animation du groupe « indicateurs » du plan Ecophyto avec la DDAAF 9

- S'engager pour l'eau et l'énergie 9
- Participer à la gouvernance locale 12
- Informer et sensibiliser les publics 13
- Relever les défis locaux avec les redevances 14
- Redistribuer des aides 15
- **Optimiser nos ressources** 17
  - RESSOURCES HUMAINES 17
  - BILAN FINANCIER 18

Mettre en conformité des stations d'épuration

Mettre en place un assainissement de qualité

Elaboration du schéma départemental de gestion des déchets d'assainissement et de potabilisation

Les dispositifs d'assainissement et de potabilisation sont à l'origine d'une production importante de déchets. Ces derniers (graisses, sables, refus de dégrillage, résidus de curage, boues, matières de vidange) sont considérés comme des déchets ménagers et assimilés. A ce titre, ils entrent dans le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PDPGDND, ex PDEDMA).

Au bout de 3ans1/2, le schéma départemental de gestion des déchets d'assainissement et de potabilisation a pu être présenté aux élus communaux et aux acteurs de l'assainissement en Guyane. Présidé par monsieur Canavy, délégué à l'environnement du Conseil général, la restitution a surtout mis l'accent lors des débats sur :

- le rôle essentiel de chacun des acteurs dans la mise en œuvre du schéma, aussi bien les producteurs de boues (communes, exploitants, vidangeurs, …), que les bénéficiaires du débouché agricole (agriculteurs, Chambre d'agriculture, …), ainsi que les autres acteurs : Office, ADEME, Conseil général, … ;
- la nécessité d'annexer le schéma au PDPG-DND et de trouver les moyens de financer les opérations préconisées, car sinon, ce sera «la chronique d'un échec annoncé» ;
- les difficultés d'atteindre les objectifs fixés par les lois Grenelle sur la réduction des déchets, les difficultés liées à la fiscalité en Guyane (TGAP, peu de contribuables, …) et les contraintes liées à notre territoire (enclavement, …).

Il a été préconisé un réel accompagnement des communes, productrices de boues et des agriculteurs, car le volet agricole est un axe central du schéma, par la mise en place de l'organisme indépendant, surtout d'une MESE qui serait animée par la Chambre d'agriculture.

Aussi, une réflexion a été engagée en partenariat avec l'ADEME sur cet organisme indépendant en Guyane et aux difficultés auxquelles il sera confronté.

Accompagnement des acteurs de l'assainissement non collectif

L'Office de l'eau, pilote de la disposition détaillée du SDAGE «Promouvoir les techniques d'assainissement non collectives en sites isolés» souhaite mener une réflexion concertée sur la problématique de l'ANC en Guyane. Différents acteurs ont été rencontrés. Et le groupe de

travail s'est constitué avec l'ARS, la CCCL, la DAAF, l'unité Police de l'eau (DEAL), le Parc naturel régional de la Guyane (PnrG) et le Parc amazonien. Il a été souhaité une «ouverture» de cette mesure SDAGE aux zones périurbaines et aux sites touristiques, à cause de leur ressemblance avec les sites isolés.

Son but est notamment de fédérer les différents projets actuellement en cours sur le territoire (expérimentation de toilettes sèches, lits plantés de roseaux, …). L'un des objectifs de ce groupe de travail est de proposer aux élus communaux et aux autres acteurs de l'assainissement non collectif (usager, lotisseurs, opérateurs touristiques, …) un guide de préconisations des filières d'ANC à mettre en place.

En 2011 et 2012, la première grande étape du projet a été conduite. Elle a consisté à évaluer différentes techniques d'ANC, pour les sites isolés, péri-urbains et touristiques de la Guyane. Il s'est agi d'abord de déterminer l'acceptation par les populations de ces différents sites.

Cette première phase, s'est conduite à partir des objectifs spécifiques suivants :

- Connaître et comprendre les conceptions de l'assainissement dans les fondements culturels des différents type de population et notamment connaître leur perception des risques sanitaires et environnementaux associés aux excréta et aux eaux usées ;
- Connaître et affiner les problématiques relatives à l'assainissement en termes d'accessibilité ;
- Connaître les motivations et les freins, y compris en ce qui concerne la volonté et la capacité d'investissement dans l'assainissement, spécifiques à chaque groupe cible (élus, grand public et opérateurs touristiques);
- Identifier les leviers auprès de chacun des groupes cibles pour améliorer l'assainissement non collectif (infrastructures et services) et faire des recommandations d'actions.

Le deuxième temps a été consacré à la comparaison des différents dispositifs d'ANC existants sur le territoire. Les objectifs suivants avaient été fixés :

- Recueillir un maximum de connaissances sur la mise en oeuvre des dispositifs d'ANC usuels en Guyane, en se basant sur les retours d'expériences existants (concernant les filières règlementaires
- standard, les filières agrées, les toilettes sèches) ;
- Recueillir un maximum de connaissances techniques sur les filières existantes et émergentes en sites isolés (dispositifs existants ou en projet non règlementaires mais adaptés selon les connaissances culturelles et les moyens locaux) ;

Percevoir (sur les bases de la phase I) l'acceptabilité sociale et technique des dispositifs « Hors Guyane » (approuvés sur d'autres territoires avec similitudes à des contextes Guyanais). La finalité de l'étude étant de préconiser des dispositifs adaptés aux différents contextes, l'étape suivant (2013-2014) va consister à tester des dispositifs-pilotes sur des sites, dont les populations ont été identifiés comme réceptives au changement.

• Miser sur la formation pour assurer l'entretien des installations

Evaluation des précédentes sessions de formation

En 2012 et 2011, une vingtaine d'agents communaux ont été formés par l'Office, en partenariat avec le CNFPT. Dans l'optique d'améliorer la qualité des prestations offertes aux agents et d'élaborer un plan de formation réellement adaptés aux agents et à leur hiérarchie, des audits sont menés auprès des différents agents.

L'Office de l'Eau poursuivra ces audits en 2013.

Suivre l'état des milieux aquatiques

• Etat des lieux des zones de baignade

L'Office appuie les communes pour l'élaboration de leurs profils de baignade

A ce jour, aucune des neuf communes, responsables d'une eau de baignade, n'a transmis son profil de baignade et son document de synthèse à l'ARS, comme le demandent l'article D.1332-21 du CSP et le décret n°2008-990. Ce dernier consiste à :

- Identifier les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et d'affecter la santé des baigneurs
- Définir, dans le cas où un risque de pollution est identifié,
    - les mesures de gestion à mettre en œuvre pour assurer la protection sanitaire de la population
    - les actions visant à supprimer ces sources de pollution.

Sollicité par une des communes, qui a souhaité un accompagnement pour l'élaboration de son profil, l'Office de l'eau, dans le cadre de sa mission d'assistance technique dans le domaine de la restauration des milieux aquatiques, a proposé à l'ensemble des communes concernées de les accompagner dans la réalisation des profils de de leurs zones de baignade.

Ainsi, les huit autres communes ont été rencontrées. Deux d'entre elles ont répondu favorablement.

La signature d'une convention de partenariat avec Awala-Yalimapo, Roura, Sinnamary, a permis à l'Office:

- animer le groupe de travail sur la thématique «profil de baignade» ; L'animation se traduit par la tenue de réunions de concertation entre les communes et l'Agence Régionale de la Santé à la demande des communes sur des questions particulières sur la thématique «profil de baignade» et sur la veille réglementaire

- d'assurer la maîtrise d'ouvrage des études relatives à l'élaboration des profils de baignade

En 2012, la réalisation de l'état des lieux des zones de baignade a permis de décrire le contexte et la qualité des eaux de baignade et de recenser pour chacune des zones de baignade identifiées les rejets et les sources de contamination.

Ainsi, au vu des conclusions de cet état des lieux, un profil de type 2 (risque de contamination avéré et causes connues) doit être élaboré pour la crique Toussaint, les chutes de Fougassier, la plage des Hattes. De même un profil de type 1 (risque de pollution de l'eau de baignade n'est pas avéré) sera rédigé pour la crique Canceler.

Favoriser l'accès à l'eau potable

Vers un renforcement de l'accès aux services d'eau potable dans les sites isolés de Guyane

En Guyane, sous la désignation « site isolé », on distingue les bourgs des communes de l'intérieur et les sites de peuplement isolés qui se situent à l'écart des bourgs. Pour les bourgs de l'intérieur les difficultés s'articulent autour de la mise en place de services performants (disponibilité pour des populations croissantes, continuité, qualité, pérennité économique). Pour les sites de peuplement isolés hors bourg, la difficulté consiste à définir dès la conception des stratégies d'aménagement et d'investissement qui prévoient des systèmes d'exploitation pérennes permettant de garantir la durée du service pendant toute la durée de vie des aménagements. Sur la vallée du Maroni, la population concernée par la problématique de l'accès aux services en zone isolée concerne plus de 23000 personnes (voir tableau ci-dessous).

Répartition de la population estimée du Maroni en site isolé (2012) par type de site de peuplement (compilé par l'Office de l'Eau à partir des sources : AUDEG, INSEE)

Type de site de peuplement	Nombre de sites concernés	Estimation de la population concernée
Bourgs de l'intérieur	7	11700
Ecarts de type Bourg isolé (pop>100 hab) soit plus de 30 batiments	24	7200
Ecarts de type Village (50 hab< pop < 100 hab) soit entre 15 et 30 batiments	25	1800
Ecarts de type Hameau (pop <50 hab) soit moins de 15 batiments	98	2750

Les collectivités compétentes mettent en œuvre quatre niveaux de service :

- pas d'accès à une source d'eau potable mise à disposition par la collectivité,
- accès à l'eau potable par une pompe à motricité humaine (< 200 m du lieu d'habitation),
- accès à une borne fontaine (< 200 m du lieu d'habitation),
- accès à un branchement individuel.

A partir du niveau de service de type borne fontaine, l'accès à l'énergie fait partie des freins significatifs au renforcement de l'accès à l'eau. Il implique des coûts d'investissement ainsi que des coûts d'entretien et de maintenance significatifs. Les collectivités compétentes doivent donc se poser des questions décisives sur la tarification des services (subventionnement, paiement par l'usager, mécanisme de solidarité économique etc).

L'Office de l'Eau en partenariat avec l'ARS et la DAAF a entamé un travail qui a permis de définir les grandes lignes d'une action à mettre en œuvre sur la période 2013 2014. L'action a pour objectif de renforcer la connaissance et les outils disponibles et renforcer l'accès à l'eau potable en sites isolés. A l'issu de cette démarche, devraient voir le jour :

- la mise en place d'une convention d'échanges de données entre ARS, DAAF et OEG,
- un outil de partage et d'archivage commun des données disponibles,
- un état des lieux de l'existant et des besoins en matière d'accès à l'eau potable,
- une analyse et des recommandations portant sur la gestion de l'eau potable en sites isolés.

Mise en œuvre et suivi de la Directive Cadre Européenne sur l'eau

Suivi biologique

Réception des résultats du suivi biologique des cours d'eau guyanais pour la campagne 2011 et lancement du marché pour le suivi 2012

Le suivi hydro-biologique réalisé à partir d'indices encore trop peu adaptés au contexte guyanais ne permet toujours pas de mettre en évidence un état des lieux qualitatif fiable des milieux aquatiques. Un gros travail reste à faire sur le choix des indices et l'adaptation des protocoles. C'est une des missions dont se charge l'Office de l'Eau de Guyane à court terme en collaboration avec tous les partenaires compétents tout en essayant d'entretenir le travail d'acquisition de données scientifiques découlant de la mise en place de ces indices, alimentant ainsi la connaissance sur les milieux aquatiques guyanais aujourd'hui encore trop peu connus.

Suivi physico-chimique

Réception des résultats du suivi physico-chimique des cours d'eau et des eaux souterraines (BRGM) - campagne 2011

La qualité des eaux de Guyane apparaît au vue du suivi menée par l'Office de l'Eau et de ses partenaires de bonne qualité en 2011. A l'exception de quelques éléments caractérisant le fond géochimique élevé des sols et profils d'altération tropicaux (Fe, Mn, Al) les eaux souterraines ne révèlent pas de pollution particulière et sont de bonne qualité.

Concernant les eaux de surface, d'un point de vue physico chimique seules des anomalies sporadiques ont pu être révélées, dues à certaines activités temporaires ou mouvantes comme l'orpaillage clandestin. Ces mêmes activités sont aussi à l'origine de quelques valeurs anormales en mercure. Cependant les micropolluants et les molécules phytosanitaires sont absents à l'exception du Di (2-ethylhexyl) phtalate et des HAP présents dans un nombre très restreints de sites.

Lancement d'un marché en septembre 2012 pour une campagne exceptionnelle de prélèvement en zone côtière

Cette étude a été réalisé dans le cadre d'une étude prospective nationale de recherche de substances émergentes (exemples : polluants chimiques comme les traces médicamenteuses ou issues de produits phytosanitaires). Cette démarche d'étude prospective permet de contribuer aux réflexions sur les futurs programmes de surveillance. Les résultats sont attendus dans le courant du 1er semestre 2013.

Suivre l'état de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Bilan des connaissances techniques et socio-économiques sur la gestion de l'eau dans les bassins versants transfrontaliers

L'Office de l'eau a organisé au cours de l'année 2012, deux réunions exploratoires avec les partenaires techniques de la gestion de l'eau sur le thème des enjeux de la gestion transfrontalière de l'eau ». Parmi les participants, nous avons compté la députée de la deuxième circonscription, le sous-préfet en charges des communes isolées, un représentant de la Région, le SGAR, les représentants des services extérieurs de l'Etat (DEAL, DAAF, ARS,..), un représentant de l'AFD, ainsi que deux associations de protection de la nature (Sepanguy, WWF).

L'objet de ces réunions de travail était d'organiser l'élaboration d'un projet d'étude sur les usages de l'eau et de leurs impacts environnementaux dans les bassins versants

transfrontaliers. Cette étude permettra de faire le point sur les connaissances disponibles et les compléments d'information à acquérir pour bien appréhender les enjeux de la gestion de l'eau sur le Maroni et sur l'Oyapock. L'ambition de cette étude est de disposer d'un référentiel technique et socio-économique, base de dialogue pour une gestion partagée de l'eau à l'échelle des bassins versants transfrontaliers mais aussi d'identifier des acteurs techniques des pays voisins futurs interlocuteurs techniques de l'Office de l'Eau ainsi que des personnes ressources représentant de la société civile.

Réception des travaux du BRGM (partenariat : BRGM/DEAL/OEG) sur les aquifères littoraux (phase 1)

Ces travaux ont mis en évidence l'existence de zones, sur la frange littorale entre Cayenne et Kourou, pouvant présenter un potentiel d'aquifère significatif. La phase 2 (campagne géophysique avec forage) est maintenant engagée – juin 2012

Animation du groupe « indicateurs » du plan Ecophyto avec la DDAAF

Étude sur la pertinence des indicateurs nationaux.

Un travail sur la définition des indicateurs locaux est en cours, aux vues des données existantes et de la collecte des données permettant le calcul de nouveaux indicateurs.

S'engager pour l'eau et l'énergie

Valorisation du potentiel en petite hydroélectricité pour l'approvisionnement des sites isolés de Guyane

L'état des lieux réalisé fin 2011 (bibliographie, rencontres), et les comités de pilotages initiés en 2012 indiquent que le contexte de l'électrification des sites isolés de Guyane est très contraint. Ils montrent que la mise en œuvre de solutions permettant des coûts d'exploitation acceptables sera un élément clé pour le déblocage de l'électrification de nouveaux sites.

En 2012, l'Office de l'Eau de la Guyane a lancé le cycle d'études : « amélioration des connaissances sur le potentiel de production en petite hydroélectricité de la Guyane ». Dans un premier temps il s'agit de caractériser le gisement disponible pour l'approvisionnement en électricité des sites de peuplement isolés de Guyane. Il s'agit ensuite d'aborder les modalités et contraintes spécifiques qui conditionnent la faisabilité de tels projets dans le contexte Guyanais. Le Cycle d'étude se compose des trois études suivantes :

ETUDE 1 - Evaluation du potentiel de la petite hydroélectricité pour l'électrification des sites isolés de Guyane

ETUDE 2 - Evaluation du potentiel de la petite hydroélectricité en technologie hydrolienne pour l'électrification des sites isolés de Guyane

ETUDE 3 - Elaboration d'un guide à l'attention des maitres d'ouvrages pour le montage de projets d'électrification des sites de peuplement isolés par la réalisation de petites centrales hydroélectriques.

Par ailleurs, l'OEG a été intégré dans la définition d'une thèse de l'IRD « Utilisation de la télédétection pour la caractérisation physique des cours d'eau de Guyane : vers l'exploitation d'hydroliennes ».

Pour 2013, dans le cadre de la préparation de l'étude 3, l'approche sera positionnée au plus près des contraintes opérationnelles propres à l'électrification des sites isolés en Guyane.

Evaluation du gisement et stratégie pour la réalisation d'économies d'énergie sur les systèmes de production et de distribution d'eau potable et d'assainissement

Initialement, la démarche consiste à estimer les enjeux en termes d'économie d'énergie ; on parle de gisement d'économie d'énergie. Conformément aux résultats observés hors Guyane, ce gisement a été estimé en considérant que 10% de l'énergie consommée par les systèmes d'approvisionnement en eau potable peut être économisée.

Thème / Localisation	Consommations	Description sommaire des enjeux en termes d'économies d'énergie
AEP		
Littoral	16 Mm3/an 9,5 GWh/an	Des économies d'énergie envisageables à hauteur de 10% avec les difficultés suivantes : - technicité requise élevée (une étude par site) - un jeu d'intérêt complexe (collectivité / délégataire /EDF /OEG) - plan de financement à préciser
Bourg de l'intérieur (économie d'énergie)	0,3 Mm3/an 0,2 GWh /an	Un enjeu modéré qui est renforcé par le surcout de l'approvisionnement en carburant.
Assainissement		
Assainissement littoral (total 2012)	3 GWh/an en augmentation	Consommation répartie entre le refoulement 1,2 GWh /an et traitement 1,8 GWh/an. Pour le refoulement le potentiel d'économie d'énergie est très morcelé et difficile à valoriser. Pour le traitement deux options à explorer : optimisation de l'aération, orientation du traitement vers des filières moins énergivore (lagunes et lagunes aérées) dès la conception.
dont STEP Boue activée Kourou	1 GWh/an (enregistré)	La STEP de Kourou (30000 EH) dont l'exploitation est en cours donne un exemple de l'implication énergétique du choix de la filière boue activé.
STEP Boue activée Leblond CACL	2,5 GWh/an (estimé)	Construction en cours (2012) (60000 EH)
STEP Boue activée pole SLM	0,73 à 1,68 GWh (prévue)	Lancement des travaux (2013) (40000 EH)
Méthanisation	Estimation en cours	

Pour l'approvisionnement en eau potable en Guyane, le gisement théorique estimé s'élève à près de 1 GWh / an ce qui représente un potentiel d'économie de l'ordre de 100 000 € / an pour le producteur d'eau et d'environ 160 000 /an d'économie du point de vue d'EDF (réparti en surcouts de production évités 75% et certificats d'économie d'énergie générés).

Répartition des prélèvements d'eau, des consommations d'énergie et des gisements d'économies d'énergie par collectivité compétente

A partir de ce gisement théorique il faut déterminer les postes techniques sur lesquels des économies d'énergie sont réalisables. Cette opération a été réalisée dans le cadre d'une étude pré diagnostic utilisant le rapport du délégataire en donnée d'entrée.

collectivités compétentes	Volume prélevé	Energie consommée 2010	Gisement d'économie d'énergie
	m3/an	MWh/an	MWh/an
TOTAL	**15978442**	**9580**	**958**
CACL	11355917	6629	663
Kourou	2145167	1225	123
SLM	1258343	686	69
Mana	263958	132	13
Sinnamary	227619	404	40
Autres communes	727438	504	50

Encadré 1 – Etude pré-diagnostic du gisement d'économie d'énergie sur le système AEP de la ville de Kourou

En accord avec les services techniques de la ville de Kourou et avec la SGDE une étude pré diagnostic de l'AEP de la ville de Kourou a été menée sur la base des données fournies par le rapport du délégataire. Cette étude devait permettre d'identifier les postes de consommation d'énergie les plus énergivores et de définir le type d'action technique à mettre en œuvre pour réaliser des économies d'énergie. Il s'est avéré que le transport d'eau brute entre le point de captage et la station de traitement consomme plus de 1 GWh / an pour une consommation totale de 1,2 GWh /an.

L'étude des caractéristiques du pompage dans les conditions décrites par le rapport du délégataire a montré qu'un aménagement des régimes de pompages et des durées de fonctionnement permettrait de réduire la consommation d'énergie de plus de 0,2 GWh / an pour une réduction potentielle de 10000 € de la facture annuelle d'électricité supporté par la SGDE. Cependant ce gisement n'a pas pu être confirmé par la SGDE sans que des mesures complémentaires portant sur les débits et les pressions ne soient réalisés.

A ce stade, il convient de souligner la difficulté qu'implique le partage des responsabilités entre la collectivité et son délégataire la SGDE. Se pose la question de la répartition des investissements et de la répercussion des économies réalisées. La rentabilité économique des actions d'économie d'énergie doit être considérée à l'aune des intérêts de chaque acteur concerné en l'occurrence : la collectivité compétente, le délégataire SGDE, le fournisseur d'énergie EDF. Compte tenu du niveau de rentabilité et de l'ingénierie de projet qu'implique la réalisation des économies d'énergie dans le secteur, il apparait que leur mise en œuvre doit s'intégrer dans le cadre d'une programmation de travaux plus globale. Dans ce sens, il semble judicieux de proposer d'appliquer une lecture « économie d'énergie » à chaque évolution significative des infrastructures et des équipements.

Encadré 2 – Accompagnement de l'élaboration du schéma directeur d'AEP de Saint Laurent du Maroni

L'approche sur Saint Laurent du Maroni consiste en une participation systématique de l'Office de l'Eau à l'ensemble des étapes d'élaboration du schéma directeur d'approvisionnement en eau de la ville lancé en 2012. Suite à l'état des lieux réalisé en phase 1, la phase 2 dédiée à l'élaboration des scénarios permettra notamment de préciser les couts énergétiques associés à chaque scénario.
A cette occasion les projets permettant de réaliser des économies d'énergie seront identifiés et inscrit dans le cadre du schéma directeur. Des aides spécifiques de l'Office de l'Eau sont destinées à soutenir ces projets.

Cette démarche pourra être mise en œuvre et renforcée pour d'autres collectivités compétentes (Kourou et CACL). A ce titre, l'Office de l'Eau soutient financièrement l'ajout dans le cahier des

La mise à disposition de subventions calculées sur la base des coûts de production d'électricité évités sont désormais en place à l'Office de l'Eau pour augmenter l'attractivité des économies d'énergie pour les acteurs de l'eau. En 2013, un diagnostic sommaire réalisé sur la base du rapport du délégataire sera mis à disposition de chaque collectivité compétente. Les résultats seront transmis aux services techniques des collectivités sous la forme d'une note de synthèse reprenant les principales actions d'économies d'énergie identifiées. Ce volet économie d'énergie pourra ensuite être intégré par les collectivités dans les cahiers des charges des schémas directeurs d'approvisionnement en eau potable.

En complément des lignes d'aides ouvertes portant sur les actions d'économie d'énergie, il semble pertinent d'adopter un positionnement fort dans l'accompagnement technique et financier des schémas directeurs d'approvisionnement en eau potable.

Participer à la gouvernance locale

Suivi du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

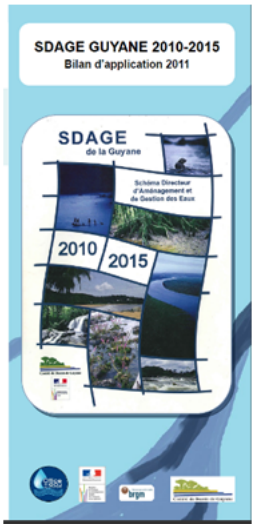

L'année 2012 est l'année de révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux. A ce titre l'Office de l'Eau a participé à la réalisation de la plaquette d'information à destination des collectivités et du grand public.

Cette action est d'autant plus importante qu'elle fait partie des étapes préalables à la construction du futur SDAGE (2016-2021) pour lequel il convient d'impliquer nos élus dès maintenant ainsi que tous les usagers de l'eau. Dans ce cadre l'Office de l'Eau est aussi acteur de la

consultation du public sur les grandes questions pour la gestion de l'eau en Guyane qui permettra d'identifier les grands enjeux qui orienteront le prochain SDAGE.

Informer et sensibiliser les publics

Convention pluri annuelle de 3 ans avec la DEAL pour participer activement aux semaines du développement durable en Guyane

Informations et sensibilisation à la ressource en eau et à l'énergie durant les grands rdv du département

Bulletin d'information diffusé avec la facture d'eau du deuxième semestre

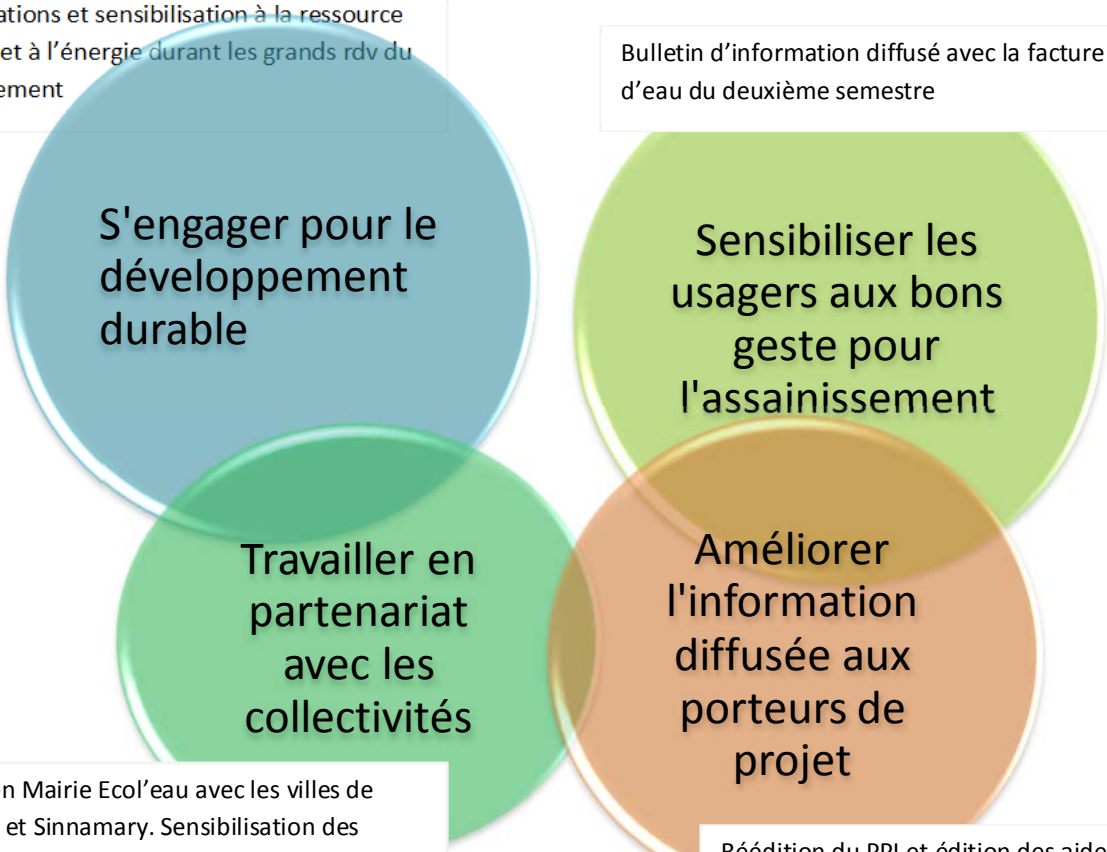

Opération Mairie Ecol'eau avec les villes de Cayenne et Sinnamary. Sensibilisation des agents communaux et des administrés à la ressource en eau

Réédition du PPI et édition des aides spécifiques à la thématique eau/énergie

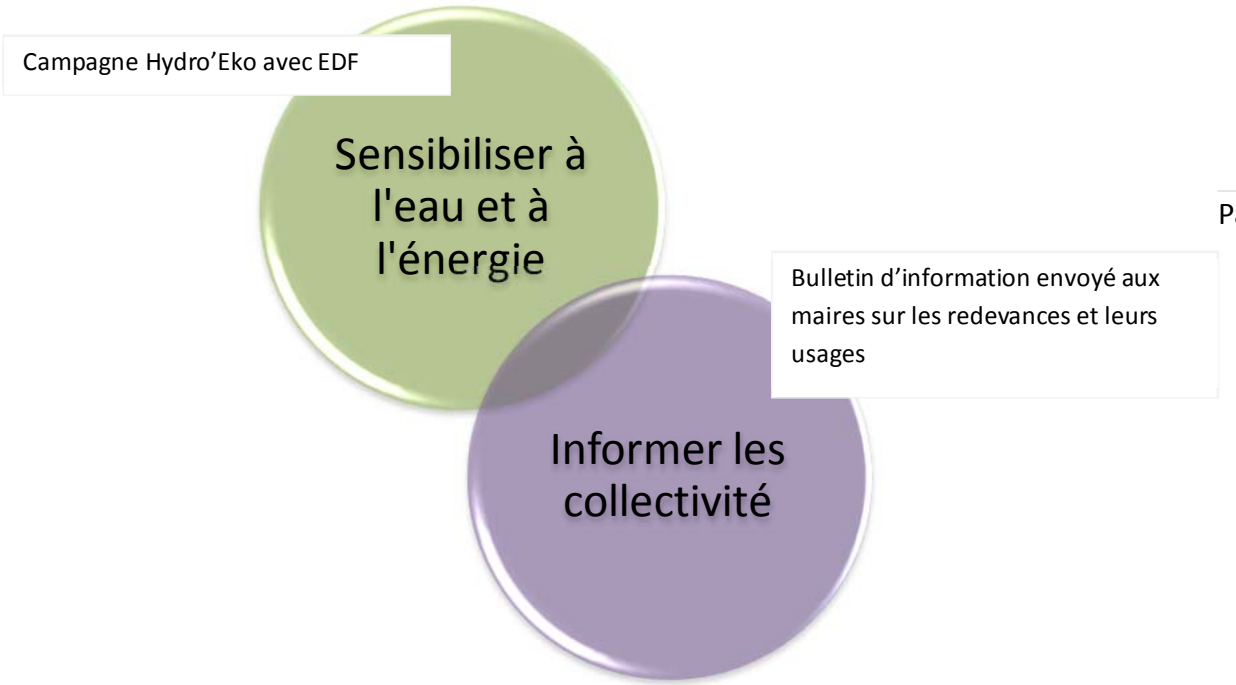

Relever les défis locaux avec les redevances

En 2012 le montant total des redevances collectées est de 1 514 604,16 € soit une augmentation de 34% par rapport à 2011.

Type de redevance	Année 2011	Année 2012	Evolution
Redevance pour prélèvement sur la ressource	680 000,00 €	552 415,39 €	-18,8%
Redevance pour pollution de l'eau	310 650,00 €	595 257,38 €	91,6%
Redevance pour pollutions diffuses	22 300,00 €	14 299,13 €	-35,9%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	18 200,00 €	75 231,46 €	313,4%
Redevance pour obstacle sur les cours d'eau	91 100,00 €	277 400,00 €	204,5%
TOTAL	**1 122 250,00 €**	**1 514 603,36 €**	**35,0%**

Redistribuer des aides

Libellé	Bénéficiaires	Axe	Montant OEG	Montant TOTAL
AEP du village Saint-Soit	Commune de CAMOPI	1-Accès à la ressource en eau potable	6 075 €	270 000 €
total des aides attribuées sur l'axe 1			**6 075 €**	
Réalisation des travaux de la lagune de traitement des EU de Tonnégrande	CACL	2-Amélioration de l'assainissement	75 000 €	940 000 €
Réalisation du réseau de collecte en eaux usées du bourg de Tonnégrande	CACL		75 000 €	1 450 000 €
Travaux d'assainissement de Gabaret : réalisation des réseaux structurants entre Gabin Nord et le PRC1	Saint-Georges de l'Oyapock		30 000 €	267 299 €
total des aides attribuées sur l'axe 2			**180 000 €**	
Plan de gestion des Salines (convention-cadre 2012-2016)	Conservatoire du littoral	3-Connaissance et suivi de la ressource et appui à la gestion des milieux aquatiques	4 200 €	8 523 €
Restauration du milieu des pripris de Yiyi	Commune de SINNAMARY		10 000 €	150 746 €
total des aides attribuées sur l'axe 3			**14 200 €**	
Récupération d'eau de pluie dans le cadre d'un projet pédagogique	Collège Constant Chlore	4-Education, sensibilisation et formation	1 400 €	1 746,62 €
Rencontres et Assises des Acteurs de l'Education à l'Environnement et Développement Durable	Graine		4 000 €	30 000 €
total des aides attribuées sur l'axe 4			**5 400 €**	
Total des aides attribuées en 2012			**205 675€**	

Répartition des aides par axes

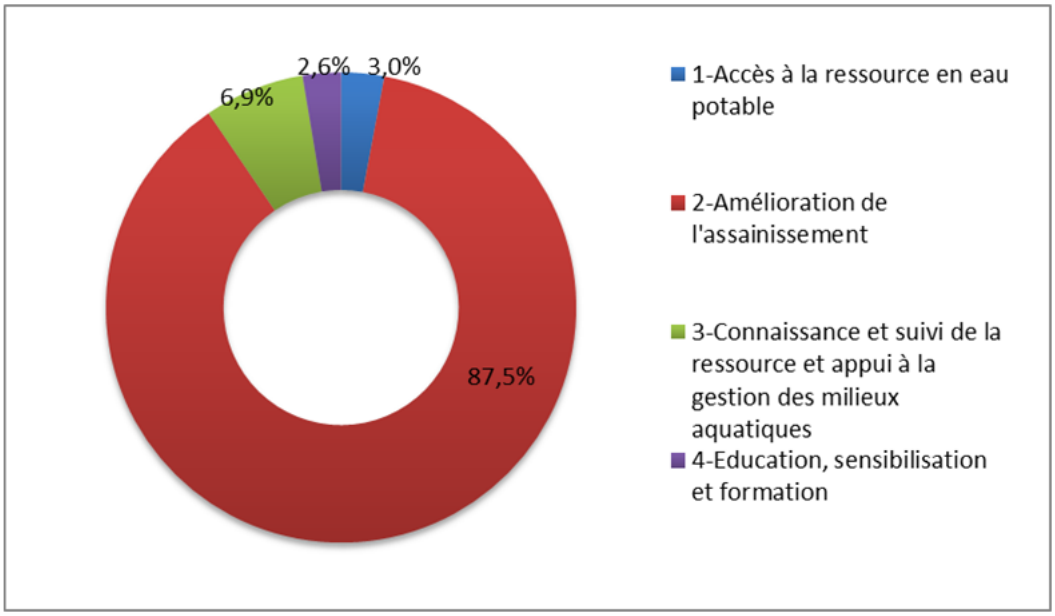

Répartition des aides par types de porteur de projet

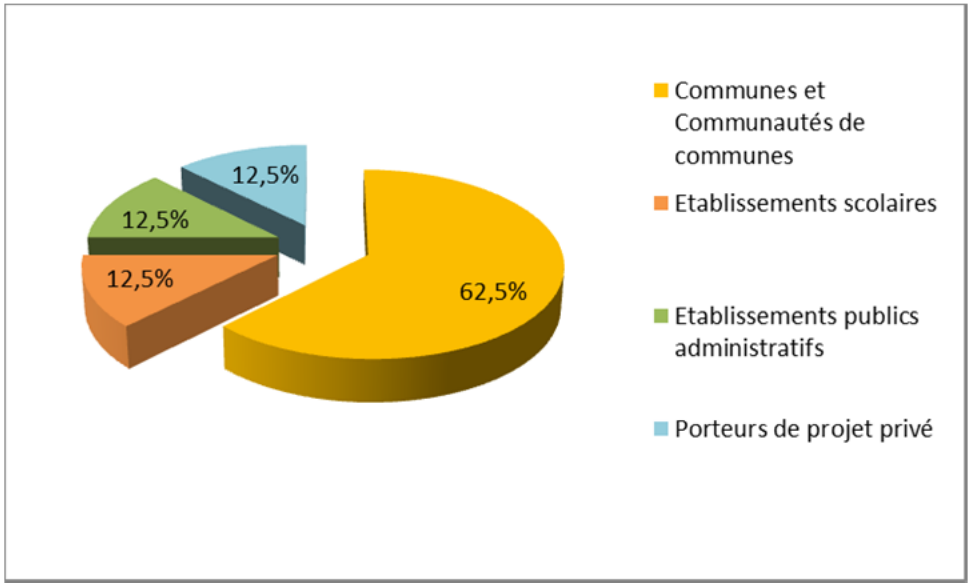

Optimiser nos ressources

RESSOURCES HUMAINES

Avec l'augmentation des recettes et l'exigence des missions confiées à l'Office de l'Eau de la Guyane par les instances nationales, une réorganisation des services a débuté.

En outre l'effectif de l'Office augmente par le recrutement de deux agents techniques, ce qui a ramené l'OEG à un effectif de huit personnes à la fin du deuxième semestre de l'année.

BILAN FINANCIER

RECETTES

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement(6)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(4) 0,00		0,00
19	*Diff. sur réalisations d'immobilisations*		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(6)	(5) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(6)	0,00	0,00	0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières(6)	0,00	0,00	0,00
3...	*Stocks et en-cours*		0,00	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		32 412,20	32 412,20
45	Opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		0,00	0,00
	Recettes d'investissement –Total	**0,00**	**32 412,20**	**32 412,20**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges(7)	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		0,00	0,00
72	*Travaux en régie*		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 514 604,16		1 514 604,16
731	Impositions directes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations(7)	740 850,78		740 850,78
75	Autres produits d'activités(7)	4 825,64	0,00	4 825,64
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels(7)	80,00	0,00	80,00
78	Reprise sur amortissements et provisions(7)	0,00	0,00	0,00
79	*Transferts de charges*		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement –Total	**2 260 360,58**	**0,00**	**2 260 360,58**

Le montant total des recettes en 2012 s'élève à 2 260 360,58 €

DEPENSES

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement(7)	0,00	*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(5) 0,00		0,00
19	*Diff. sur réalisations d'immobilisations*		*0,00*	0,00
	Total des programmes d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (7)	8 344,65	*0,00*	8 344,65
204	Subventions d'équipement versées (3) (7)	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles(3) (7)	41 392,30	*0,00*	41 392,30
22	Immobilisations reçues en affectation(3) (7)	(6) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(3) (7)	0,00	*0,00*	0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	*0,00*	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières(7)	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*		*0,00*	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	**49 736,95**	***0,00***	**49 736,95**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général(8)	921 088,91		921 088,91
012	Charges de personnel et frais assimilés(8)	420 614,84		420 614,84
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante(sauf 6586) (8)	135 000,00	*0,00*	135 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles(8)	5 781,20	*0,00*	5 781,20
68	Dot. aux amortissements et provisions(8)	0,00	*32 412,20*	32 412,20
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
	Dépenses de fonctionnement –Total	**1 482 484,95**	***32 412,20***	**1 514 897,15**

Le montant total des dépenses en 2012 s'élève à 1 532 222,90 €